



Z'infos syndicales

Stop aux vérités arrangées : un mensonge raconté 100 fois ne devient pas pour autant une vérité

Face à la désinformation persistante de certains, au sujet de l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat et aussi concernant les « oubliés » du SEGUR, **FORCE OUVRIERE** vous informe de l'état actuel de la situation.

Les « oubliés » du SEGUR :

Pour rappel, en Septembre 2022, pour répondre à l'injustice créée par le gouvernement et le patronat, **FORCE OUVRIERE** (seul) avait appelé les salariés de la Fondation Père Favron à se mettre en grève afin de revendiquer une équité de traitement envers nos collègues logistiques et administratifs qui sont victimes de discrimination. Le mot d'ordre était « 183€ pour tous ».

Cette grève avait permis de mettre cette négociation en priorité pour 2022. Cette dernière ayant accordée aux « oubliés » (environ 340 salariés) de toucher une prime exceptionnelle de 915€ net pour un salarié et la négociation d'un accord pour 2023. Ce n'est pas moins de 530 000€ qui ont été versés aux « oubliés » grâce à la grève portée par **FO**.

Début 2023, après plusieurs séances de négociations, les organisations syndicales et la Direction Générale ont signés un accord pour l'attribution des 183€ net mensuel à compter du 1^{er} Janvier 2023. Cet accord signé étant soumis à l'agrément ministériel, a été déposé par la Fondation Père Favron sur la plateforme dédiée. Des aléas administratifs retardent le délai de réponse et la démarche d'après les informations transmises par la Direction Générale aux organisations syndicales lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

La Fondation Père Favron a par ailleurs indiqué avoir flécher des sommes pour pallier à un éventuel rejet de l'agrément.

Ce dossier étant toujours en cours d'instruction pour l'agrément, **FORCE OUVRIERE** continu d'être attentif sur le dénouement de la situation.

En résumé : Depuis le début de ce clivage, FORCE OUVRIERE n'a pas varié dans ses positions. Nous avons été les seuls à engager un mouvement social pour les « oubliés » du SEGUR. Par la grève nous avons obtenus une prime exceptionnelle pour 2022 de 915€ net pour un équivalent temps plein, nous avons également demandés et obtenus la signature d'un accord avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023 (dossier transmis pour agrément et toujours en cours d'instruction).

A ce jour, la balle est dans le camp de la commission d'agrément nationale...

2. Prime de pouvoir d'achat (Prime de Partage de la Valeur)

Par ailleurs en parallèle à la situation des « oubliés » du SEGUR, nous avons également revendiquer la reconduction d'une prime de pouvoir d'achat pour les salariés lors des NAO. A ce jour, malgré les revendications portées par les organisations syndicales, il n'y a pas eu d'avancées sur cette revendication. La Direction Générale de la Fondation Père Favron étant dans l'attente du dénouement sur ou pas de l'agrément de l'accord pour les « oubliés » du SEGUR. La Direction Générale ayant indiqué que les sommes fléchées pour une éventuelle prime pouvant servir à compenser un éventuel refus de la commission d'agrément. Le choix de la Fondation Père Favron étant d'attendre les éléments de la commission d'agrément pour voir les possibilités et marges de manœuvre sur la négociation d'une éventuelle prime.

Notre analyse nous laisse penser qu'il y a une volonté du gouvernement de jouer la montre sur les différents dossiers, étant entendu que le souhait du gouvernement et des fédérations patronales est bel et bien la mise en œuvre d'une convention collective unique pour notre secteur.

FORCE OUVRIERE a déjà annoncé que le préambule à l'ouverture des négociations d'une convention collective unique était les « 183€ pour tous ».

Par ailleurs, FORCE OUVRIERE n'a cessé de rappeler que si notre secteur avait une véritable politique d'augmentation des salaires permettant de vivre dignement au regard de l'inflation, les salariés n'auraient pas à quémander des primes pour boucler les fins de mois.

FORCE OUVRIERE reste bien évidemment vigilant sur les évolutions futures sur les questions de rémunération et de pouvoir d'achat. Les 3% d'augmentation obtenus début 2023 sont loin de répondre aux besoins des salariés et au retard pris par notre convention collective en matière de salaires ces dernières années.

Pour Force Ouvrière, les revendications sont :

- **L'augmentation des salaires de la CCN51 rapidement pour faire face à l'inflation**
- **L'égalité salariale concernant les « oubliés » du SEGUR : 183€ pour tous**
- **Réclame des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux de notre secteur**

Chers collègues ne vous laissez pas endormir par ceux qui vous racontent des histoires et des mensonges ... Ce sont ceux-là même qui, par le passé, ont signés la baisse des droits (Jours Fériés, reprise d'ancienneté...) de la CCN51 pour les salariés arrivés après 2012...



Vos droits sont notre seul loi...

**Syndicat Départemental de l'Action Sociale et de la Santé Privée FO Réunion
sdassp.fo974@gmail.com**